

DECISION DG n° 2019 – 68

du **- 5 FEV. 2019** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la place et l'utilisation des implants mammaires texturés en chirurgie esthétique et reconstructrice » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2019 – 67 du **- 5 FEV. 2019** portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « « Consultation publique sur la place et l'utilisation des implants mammaires texturés en chirurgie esthétique et reconstructrice » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont nommées membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Consultation publique sur la place et l'utilisation des implants mammaires texturés en chirurgie esthétique et reconstructrice » pour une durée de 6 mois compter de la date de la présente décision

Madame BERGERET-GALLEY (Catherine)*
Madame BRUANT-RODIER (Catherine)
Madame DE BIAIS (Dominique)
Madame FASSE (Leonor)
Madame MANIGHETTI VIVES (Joëlle)
Madame MATHELIN (Carole)
Madame PERRET DU CRAY (Christine)
Madame SALLE (Muriel) en qualité de Présidente.

Article 2 : Le Directeur des dispositifs médicaux, des cosmétiques et des dispositifs de diagnostic in vitro est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **- 5 FEV. 2019**
Dr Dominique MARTIN

Directeur général

*Madame BERGERET-GALLEY (Catherine) est membre du comité directeur d'une société savante qui a reçu un financement il y a moins de deux ans d'un industriel concerné par l'objet du CSST, raison pour laquelle en application de la doctrine de gestion de l'ANSM sur les liens d'intérêts, et à titre de précaution, Madame BERGERET-GALLEY (Catherine) participera au CSST sans voix délibérative. Elle n'a par ailleurs aucun lien d'intérêt à titre personnel.